

44.01

Doc. n° 15

1960

PROPOSITION DE RESOLUTION

présentée par

MM. Darras, Deist, Fohrmann, Gailly et Nederhorst
au nom du groupe socialiste

relative à l'accélération de la succession
des étapes prévues par le traité de la C.E.E.

L'Assemblée Parlementaire Européenne,

constate avec satisfaction que l'économie de la C.E.E. se développe à un rythme tel que l'on peut envisager d'accélérer la succession des étapes prévues par le traité ;

précise que la Commission de la C.E.E., le Conseil de ministres et les gouvernements doivent accélérer de même l'application de mesures tendant à la mise en oeuvre d'une commune politique économique, agricole, financière et sociale et d'une politique commune dans le domaine des transports ;

regrette que les déclarations de la Commission de la C.E.E. n'accordent pas aux questions sociales, dont l'importance s'accroît avec l'accélération de l'intégration économique, la place qui leur revient, et que notamment, elles ne contiennent aucune proposition tendant à améliorer les dispositions relatives au Fonds social européen ;

espère que les premières mesures destinées à accélérer la succession des étapes prévues par le traité s'accompagneront de propositions concrètes et efficaces tendant à instaurer un marché commun européen plus étendu, ouvert à tous les Etats libres intéressés.

30 mars 1960

Library
APE 3507

D - cosw/h

